

a pu vendre du blé à des pays autres que la Grande-Bretagne à \$2.43 le boisseau, et ainsi nous avons subi une perte nette de 88c. le boisseau à l'égard du blé vendu à la Grande-Bretagne. Il en résulte donc que tout cultivateur qui a livré 1,000 boisseaux de blé pour expédition en Angleterre a subi une perte immédiate de \$880. S'il a livré 2,000 boisseaux de ce blé, sa perte directe s'établit à \$1,760 du fait de cet accord. Si les livraisons ont atteint 3,000 boisseaux, comme ce fut le cas pour plusieurs cultivateurs, les pertes s'établissent à \$2,640.

L'année suivante, aux termes du contrat, nous devons livrer encore 160 millions de boisseaux à \$1.55 le boisseau. Nous les avons livrés. Cette année-là, la Commission du blé a de nouveau vendu du blé de deuxième catégorie, à des pays autres que la Grande-Bretagne, à un prix moyen de \$2.88 le boisseau; ainsi, les cultivateurs ont dû encore une fois perdre \$1.33 par boisseau. Pour mieux faire comprendre la situation, je dirai que le cultivateur qui a livré 1,000 boisseaux destinés à la Grande-Bretagne a perdu immédiatement \$1,330. S'il en a livré 2,000 boisseaux, il a perdu \$2,660; s'il en a livré 3,000 boisseaux,—et beaucoup d'autres en ont livré bien davantage,—il a perdu \$3,990. Pourtant, bien des gens nous demandent pourquoi les cultivateurs tendent la main pour obtenir plus d'argent de l'État. Monsieur l'Orateur, je ne veux pas qu'on croie, en cette enceinte ni dans le pays, que les cultivateurs aient jamais tendu la main au Gouvernement. Mais si on ne leur avait pas volé,—j'emploie le mot "volé" à dessein,—de différentes manières les denrées qu'ils ont produites ici, ils ne seraient pas dans la situation financière où ils se trouvent dans plusieurs régions du pays.

En 1948, nous avons accepté de livrer 140 millions de boisseaux, et la même quantité en 1949, au prix de \$2 le boisseau. En 1948, le blé de deuxième catégorie se vendait \$2.23 le boisseau. Je ne puis citer de chiffres quant à la récolte de 1949; ces chiffres n'étaient pas disponibles la dernière fois que j'ai cherché à les obtenir, mais j'espère les posséder prochainement. En outre, tout en subventionnant la consommation anglaise, du fait du contrat conclu par l'État, nous subventionnions la consommation au pays même, afin que le consommateur pût manger du pain à bon marché pendant plusieurs années. La perte subie à ces deux chapitres avoisine, à mon avis, 600 millions de dollars.

Adressant la parole aux délégués du syndicat du blé de la Saskatchewan, à Regina, le ministre du Commerce disait, voici un ou deux mois, qu'il en coûterait 14 millions de dollars pour verser 1c. le boisseau à l'égard du blé,

pour la période de cinq ans. C'est une forte somme. Le ministre a omis de dire, cependant, que toute la population du pays aurait à l'acquitter, comme il a négligé de mentionner la perte que les quelques milliers de producteurs de blé des provinces des Prairies auront à subir parce que l'État a subventionné la consommation en Angleterre et au pays.

Apparemment, le Gouvernement est encore à négocier avec la Grande-Bretagne. Au début de l'après-midi, l'honorable représentant de Souris (M. Ross) a mentionné des questions que j'avais posées au ministre du Commerce, des questions que l'honorable député de Melfort (M. Wright) avait posées au ministre du Commerce et des questions qu'il avait posées lui-même au premier ministre (M. St-Laurent) mais au sujet desquelles il nous avait été impossible d'obtenir des renseignements précis. A mon sens, nous n'aurions pas dû, aux termes de l'entente, demander à la Grande-Bretagne de payer beaucoup. Quant à moi et, ceux de mon groupe, nous croyons que c'est à la population du Canada qu'il appartient de combler ces pertes. Au moment où le ministre du Commerce parlait aux délégués du Syndicat du blé de la Saskatchewan, ou au cours de la même semaine du moins, il se tenait un congrès libéral à Saskatoon, autre ville de la Saskatchewan. En cette circonstance, le chef du parti libéral de cette province, M. Walter Tucker, qui fut, à un moment donné, député de Rosthern, a proposé au congrès la reprise des négociations avec l'Angleterre au sujet de la disposition dite compensatoire; plus tard, le congrès adoptait une résolution pour demander que, si l'Angleterre n'effectuait pas les paiements, le Gouvernement canadien s'en charge. C'est pourquoi il me semble que nous avons l'appui d'au moins les libéraux de la Saskatchewan quand nous demandons, ainsi que nous le faisons aujourd'hui en cette enceinte, le remboursement des pertes.

Lors du congrès de l'Association du Crédit social du Canada, tenu à Regina les 18, 19 et 20 octobre, nous avons adopté une résolution pour demander que ces pertes soient compensées intégralement à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

J'ai lu dans les journaux le compte rendu des discours prononcés par le ministre du Commerce (M. Howe) et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) lorsque, à Calgary, ils ont rendu visite ensemble ou séparément aux membres du Syndicat du blé de l'Alberta, réunis en congrès à ceux du syndicat agricole de l'Alberta, et à ceux de la Fédération canadienne de l'agriculture. Dans chaque cas, ils n'ont donné que peu de renseignements. Avant de passer à autre chose, je crois devoir dire que nos chefs agricoles,—je n'aime guère